Petite chronique et bibliographie

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **5 (1897)**

Heft 2

PDF erstellt am: **30.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Nicolarde Gollie, convaincue du crime de sorcellerie, a subi, comme bien d'autres de ses concitoyennes ressortissant à la seigneurie de l'Isle, le dernier supplice sur la place des exécutions, aux portes de Cossonay. Tel avait été, à la même époque, le sort d'une autre femme condamnée à être brûlée « toute vive sur un échafaud de bois afin de montrer exemple à tous malvivants ». Ces procès se terminaient tous invariablement par la condamnation à mort. C'était *le bon vieux temps !*

J. CART.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

La ville de Martigny — l'ancienne **Octodure** — fut à l'époque romaine et grâce à sa situation géographique, un des points principaux de l'Helvétie. De nombreux combats se livrèrent dans ses environs, et ses antiques ruines ont déjà fait souvent l'objet de recherches et de fouilles plus ou moins complètes. Les découvertes y ont été quelquefois nombreuses et du plus haut intérêt. Dernièrement encore, on y a mis au jour un grand nombre d'objets intéressants et des monnaies remarquables par leur parfait état de conservation.

Dans une des échoppes qui s'adossent en une longue aile à l'est de l'édifice principal des fouilles, on a découvert 14 monnaies romaines en or, superbes de frappe. Il y a cinq *Vespasien,* cinq *Néron,* deux *Domitien*, un *Othon* et un *Galba.* Cette dernière est la plus belle. Ces pièces sont toutes de même dimension, un peu plus petites qu'une de nos pièces de 20 francs, mais beaucoup plus épaisses et plus lourdes.

Le poids brut de l'or équivaut, pour chaque pièce, à une valeur de 25 à 30 francs. Leur valeur réelle est cependant beaucoup plus considérable vu leur frappe remarquable et leur conservation étonnante. On y distingue les moindres détails. Ce qui augmente encore l'intérêt de cette série, c'est que, dans les pièces d'un même empereur, il n'y en a pas deux de semblables, c'est-à-dire de la même frappe.

A côté de ces monnaies d'or, on en a trouvé une grande quantité d'autres en bronze.

La construction où les fouilles sont pratiquées offre des fragments d'architecture les plus divers; des fûts et bases de colonnes, dont plusieurs d'un très grand diamètre, des fragments de corniches, des pilastres cannelés. Les marbres proviennent soit de l'endroit même, la Bâtiaz, soit des carrières du Jura, soit de l'Italie ; il y aussi des porphyres qui, pense-t-on, sont venus d'Egypte.

Quant à la poterie, on a rarement rencontré une série aussi complète et aussi variée de pièces de toute espèce, depuis les plus ordinaires jusqu'à celles de grand luxe : micacées, bronzées et à reflets métalliques divers. Il y a de nombreuses marques de potiers. Si la plupart des pièces sont brisées, il sera possible cependant d'en restituer une bonne part : assiettes, tasses, vases de toute forme, amphores de dimensions considérables, etc.

Parmi les objets divers trouvés au même endroit, on cite des lancettes de médecin, en bronze, une clochette, des épingles en os et des statuettes votives en terre cuite, dont l'une avec inscription.

Nous espérons pouvoir revenir plus tard, d'une manière plus générale, sur l'ensemble des fouilles de Martigny.

— Dans la séance de décembre de la **Société d'histoire et d'archéologie de Genève,** M. Eug. de Budé a fait une communication d'un haut intérêt sur Jean-Rodolphe Chouet, le philosophe distingué qui fut pendant deux ans (1679-1681) recteur de l'Académie de Genève. Professeur éminent et plus tard homme d'Etat intègre et habile, Chouet fut pour la première fois syndic en 1699. Genève avait à cette époque un différend avec la Cour de Savoie, causé par les empiètements et les exactions des officiers de ce pays. Chouet fut immédiatement député à Zurich et à Berne, les vieux alliés de sa petite patrie. A Zurich, les magistrats réunis extraordinairement pour le recevoir, lui et ses compagnons, entendirent les doléances de Genève qui furent portées devant la Diète des cantons évangéliques avec l'assentiment de MM. de Berne. Les Genevois présentèrent à cette Diète réunie à Aarau un mémoire qui fut adressé au roi de Sardaigne avec des lettres de Berne et Zurich. Chouet fut alors envoyé à Turin où son voyage n'eut que de bons résultats, grâce aussi aux bons offices des ambassadeurs d'Angleterre et de France.

En 1703, Chouet régla encore avec beaucoup de fermeté un différend avec la France à propos de soldats déserteurs. Il s'occupa aussi des archives de Genève et les mit à contribution pour plusieurs travaux historiques de valeur. Ce n'est qu'à l'âge de 80 ans qu'il parvint à obtenir de n'être pas réélu premier syndic. Il laissa

le souvenir d'une carrière bien remplie dans la science, les lettres, la politique et la diplomatie.

— Sait-on qu'il existait à **Baulmes** au XV^e^ siècle une **industrie de tissage** qui avait une assez grande importance, jouissait de certains privilèges et avait acquis une réputation étendue ? Pour distinguer les étoffes fabriquées dans cette localité, les fabricants les ornaient d'une aile de St-Michel et d'une crosse. Plus tard, cette marque étant un peu tombée en désuétude, l'acheteur ne pouvait plus distinguer les véritables étoffes de Baulmes. Il en résulta une perte pour la localité. De là une supplique adressée à Jean-Louis de Savoie pour obtenir la permission de reprendre cette marque de fabrique. Un acte portant le sceau de ce prince et celui de l'abbaye de Payerne, auquel ressortissait le prieuré de Ste-Marie de Baulmes, accorda en conséquence aux bourgeois et habitants de cette localité, selon l'usage suivi dans les villes où se fabriquaient des étoffes, le droit d'employer exclusivement comme marque « l'aile de St-Michel avec la crosse pastorale ». Les infractions à cette ordonnance étaient punies d'une amende de 100 livres (6000 francs).

On sait qu'à la même époque une industrie semblable existait à Fribourg où elle avait acquis une réputation européenne. Estavayer avait atteint de la même manière une prospérité qui fut arrêtée définitivement par le pillage de cette ville en 1475, lors de l'invasion des Bernois dans le Pays de Vaud, quelques mois avant les batailles de Grandson et de Morat.

— La **Société d'histoire** du canton de **Neuchâtel**, qui a des racines si profondes dans la population et dont les réunions annuelles prennent les proportions de grandes fêtes locales, vient de prendre une décision qui mérite d'être suivie ailleurs. Elle a nommé une *Commission des monuments historiques,* composée de 21 de ses membres. Cette Commission a pour président M. Max Diacon, archiviste d'Etat ; pour vice-président, M. Alfred Godet, conservateur du Musée historique ; pour secrétaire, M. William Wavre, et pour secrétaire-adjoint, M. F.-G. Borel. M. Jean Grellet, rédacteur de la *Suisse libérale,* en est le caissier. Chaque district a une sous-Commission des monuments historiques.

La Société suisse pour la Conservation des monuments historiques déploie sans doute une grande activité, mais il est bon qu'elle soit soutenue et secondée dans chaque canton par des associations locales.